

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 17/03/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Joëlle CASSERON donne pouvoir à Bruno FABRE, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY, Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Christian VÉQUAUD est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**Saisine de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour demander
333-21 l'abandon de la procédure de révision accélérée du Plan Local d'Urbanisme
communal**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5214-16 et suivants ;
- Vu** le Code de l'Urbanisme ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-688 en date du 28 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-DRCTAJ/3-842 en date du 26 décembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral modifié par l'arrêté préfectoral n°2019-DRCTAJ/PIFL-244 en date du 23 mai 2019 ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé le 23 janvier 2008 ;
- Vu** le projet de parc éolien de six unités porté par l'entreprise « Eol de Nalliers » ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°135-15 en date du 17 juin 2015 prescrivant la révision accélérée du Plan Local d'Urbanisme pour permettre ce projet de parc éolien ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°038-17 en date du 19 juillet 2017 sollicitant la reprise de la procédure de révision accélérée du Plan Local d'Urbanisme par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Sud Vendée Littoral n°236-2017-27 en date du 21 septembre 2017 autorisant la reprise de la procédure de révision accélérée par la Communauté de Communes ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Sud Vendée Littoral n°174-2018-13 en date du 26 juin 2018 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme ;

- Considérant** que la prescription de la procédure de révision accélérée date de près de six ans ;
- Considérant** que le projet de révision n'a pas évolué depuis bientôt trois ans ;
- Considérant** que le porteur de projet du parc éolien « Eol de Nalliers » ne s'est plus manifesté ;
- Considérant** que l'ensemble de ces éléments conduit à mettre fin à cette procédure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral d'annuler et mettre fin à la procédure de révision accélérée du Plan Local d'Urbanisme communal.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre

